

NOTE DE SYNTHESE

-

CONTRAT SOLUTION WEB POUR LA QUALIFICATION AUX ENCHERES VPP

Date : 27/10/2010

NOM DU CONTRAT				
Contrat entre Electricité de France (EDF) et Powernext pour la réalisation d'une solution Web pour la qualification aux enchères VPP et Contrat n°1				
VISA POWERNEXT SA				
☒ Secrétaire Général	☐ Responsable du Contrôle Interne			
PROCEDURE INTERNE POWERNEXT SA				
☐ Comité d'audit	☒ Convention Réglementée	☒ Article 14 Statuts		
INSTANCES DE DECISION POWERNEXT SA				
☒ Création	☐ Amendement	☐ Renouvellement		
TYPE DE CONTRAT				
☐ Partenariat	☐ Diffusion/Indexation			
☒ Prestation de service (Powernext Prestataire)	☐ Contrat Commercial Classique (Bail, assurance, etc.)			
☐ Prestation de service (Powernext Client)	☐ Licence			
☐ Quotation Provider	☐ Membership			
MONTANT FINANCIER				
65 K€ forfaitaire pour la phase développement ; 812,50 €/mois pour la partie maintenance ; 1 150 €/mois pour la partie exploitation.				
AVIS DU COMITE D'AUDIT				
PARTIES				
- Electricité de France (EDF) - Powernext				

OBJET
Le contrat conclu avec EDF a pour objet de demander à Powernext de réaliser l'ensemble des prestations pour la réalisation d'une solution Web pour la qualification aux enchères VPP. Powernext se voit confiée les phases de développement, de maintenance et d'exploitation du contrat.
IMPACTS COMMERCIAUX
Augmentation du chiffre d'affaires.
IMPACTS OPERATIONNELS
Service tout automatisé dont la criticité est quasi nulle et en tout état de cause beaucoup plus faible que les nominations VPP.
IMPACTS RISQUES
<u>Plafond de responsabilité</u> Le plafond de responsabilité correspond au montant annuel du contrat pour sa partie maintenance et exploitation, soit 23 550 euros. <u>Type d'obligations (résultats/moyens)</u> L'obligation telle qu'elle est rédigée dans le contrat est une obligation de <u>résultat</u>: Powernext est responsable dès lors qu'EDF est en mesure de constater que le résultat de la prestation n'est pas atteint. <u>Clause d'indemnisation des dommages</u> Dans la limite du plafond de 23 550 euros, Powernext s'engage expressément à indemniser EDF pour ce qui concerne : ▪ L'intégralité du préjudice direct subi par cette dernière ; ▪ L'intégralité du préjudice subi par un tiers qu'EDF aurait été tenue d'indemniser.
ELEMENTS NOTABLES – COMMENTAIRES